Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Gesal Cônes d'engrais universel
Art.-No 2537102039

Version: 1.0

Date de révision: 23.10.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	Gesal Cônes d'engrais universel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Engrais, 0.21 kg

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	COMPO Jardin SA Hegenheimermattweg 65 CH-4123 Allschwil
Téléphone	:	+41 (0)61 486 20 00
Téléfax	:	+41 (0)61 486 20 01
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	Info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Renseignements toxicologiques ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger	:	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais
Mélange de sels inorganiques

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	< 45
nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-XXXX		< 10
Calciumdihydrogenphosphat	7758-23-8 231-837-1 01-2119490065-39-XXXX	Eye Dam. 1; H318	< 20
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32-XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	< 0,2
Eisen(II)sulfat-Heptahydrat	7782-63-0 231-753-5 01-2119513203-57-XXXX		< 2
Zinksulfat-Monohydrat	7446-19-7 231-793-3 01-2119474684-27-XXXX		< 0,2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Appeler un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux	:	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Méthémoglobinémie
Risques	:	Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Mousse Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2) Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes d'azote (NOx) Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	:	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)	:	5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du nitrate d'ammonium
Humidité	:	Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3	VME (poussières inhalables)	1 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
			1 mg/m3	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible
Eisen(II)sulfat-Heptahydrat	7782-63-0	VME (poussières inhalables)	1 mg/m3 (Fer)	CH SUVA
Information supplémentaire	Occupational Safety and Health Administration			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	36 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	5,12 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	2,56 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets spécifiques	8,9 mg/m3
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			

	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3
Eisen(II)sulfat-Heptahydrat	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Inhalation	effet systémique	9,9 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	effet systémique, Effets aigus	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Contact avec la peau	effet systémique, Effets aigus	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	effet systémique, Effets aigus	2,5 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité
Protection des mains		
Remarques	:	inutile dans les conditions normales d'utilisation Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Protection de la peau et du corps	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire	:	Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143) Filtre P1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	solide
Couleur	:	divers
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non pertinent
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non explosif
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non explosif
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	Non applicable

Masse volumique apparente	:	env. 1.150 kg/m³
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température de décomposition	:	env. 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Le produit est susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Des acides et des bases Oxydants Composés halogénés Matières organiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes d'azote (NOx) Ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	> 88,8 mg/l Méthode: Pas d'information disponible.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

nitrate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 0,527 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 2,0 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Composants:

nitrate d'ammonium:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

nitrate de potassium:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

tétraborate de disodique pentahydraté:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irrite les muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: non irritant

Composants:

nitrate d'ammonium:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant

nitrate de potassium:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

tétraborate de disodique pentahydraté:
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant
Résultat: Irritation modérée des yeux

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Composants:

nitrate d'ammonium:
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

nitrate de potassium:
Résultat: non sensibilisant

tétraborate de disodique pentahydraté:
Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:
Méthode: OECD Guideline 429
Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro	:	Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

nitrate de potassium:

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Donnée non disponible

tétraborate de disodique pentahydraté:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

nitrate de potassium:
Remarques: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Pas toxique pour la reproduction
Incidences sur le développement du fœtus	:	Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Rat Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

nitrate de potassium:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Pas toxique pour la reproduction
Incidences sur le développement du fœtus	:	Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Pas toxique pour la reproduction Pas toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

nitrate de potassium:
Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

nitrate de potassium:
Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:
Espèce: Rat
NOAEL: > 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat
NOAEL: = 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 52 w
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: >= 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 w
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

nitrate de potassium:
Espèce: Rat
NOAEL: >= 1.500 mg/kg
Durée d'exposition: 1 jr

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CL50 : 490 mg/l
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l Durée d'exposition: 10 jr

nitrate de potassium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CL50 : >= 1.700 mg/l Durée d'exposition: 10 jr

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (limande): 74 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	:	CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
Toxicité pour les algues	:	Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité	:	Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

nitrate de potassium:

Biodégradabilité	:	Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Biodégradabilité	:	Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation	:	Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -3,1

nitrate de potassium:

Bioaccumulation	:	Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Bioaccumulation	:	Remarques: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Remarques: Une contamination des eaux souterraines est peu probable.
Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate de potassium:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Mobilité	:	Milieu: Sol Remarques: immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate de potassium:

Evaluation	:	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

Eisen(II)sulfat-Heptahydrat:

Evaluation	:	Remarques: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	L'information se rapporte au composé principal. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Utiliser le reste d’engrais selon son usage prévu et selon les recommandations.
Emballages contaminés	:	Les emballages vides peuvent être jetés à la poubelle

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 2071
IMDG	:	UN 2071
IATA	:	UN 2071

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	:	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
IMDG	:	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER
IATA	:	Ammonium nitrate based fertilizers

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	M11

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-H, S-Q

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	909
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	958
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y909
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non

IMDG

Polluant marin	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	:	WGK 1 pollue faiblement l'eau
Autres réglementations	:	TRGS 511 'Ammoniumnitrat'. "Harzardous Substances" législation allemand (Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group B II)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272	:	Peut aggraver un incendie; comburant.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Ox. Sol.	:	Matières solides comburantes
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS

- Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR